

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 7 avril 2015 Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 avril 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2015_04_07_07 <i>Monsieur Alain Chamossset ne participe pas au vote</i></p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Philippe Marguerie à M. Christophe Albert Absente excusée : Mme Sandrine Jallin Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2014

Monsieur Alain Chamossset, Maire, s'étant retiré,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick Falcoz, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif 2014 du budget principal M14 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
710 761.63 €	790 059.57 €	79 297.94 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
685 742.15 €	779 607.64 €	35 496.97 €

RESTES A REALISER : 30 000.00 €

Le conseil municipal, par 12 voix pour :

1 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 - Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 13 AVR. 2015</p> <p>Et de la publication le : 13 AVR. 2015</p> <p><i>Chamossset</i></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 13 AVR. 2015</p> <p>Le Maire-Adjoint,</p> <p>P. FALCOZ</p>
---	--